



Système d'information - technologies de l'information et de la communication N° 11 - Novembre 2016

Table des matières

Aspects juridiques du SI	2
Externalisation	2
Informatique et libertés	2
Technologies informatiques	2
Production	2
Mobilité	3
Applications des Systèmes d'Information	3
E-administration	3
Logiciels métiers	3
Mentions légales	4



Aspects juridiques du SI

► Externalisation

Gestion locale et risque pénal (3) : les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) / HAMZA Badreddine

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 14/11/2016, n° 2341, p. 56-57

Les infractions qui portent atteintes à un système informatique comme l'entrave à son fonctionnement, l'introduction de données, l'intrusion existent dans le code pénal. Les collectivités territoriales utilisent des systèmes informatiques pour la gestion de certains services comme les listes électorales, l'état civil, les fichiers sociaux ou encore le cadastre.

► Informatique et libertés

Loi "pour une République numérique" / GRYNBAUM Luc

Semaine juridique (la). Édition générale, 24/10/2016, n° 43-44, p. 1956-1958

La loi du 7 octobre 2016 met en place l'ouverture des données publiques. Le droit à "l'oubli numérique" est créé pour les jeunes majeurs et la "mort numérique" est organisée. La loyauté des plateformes et la portabilité des données sont imposées aux opérateurs.

De l'urgence de protéger les données personnelles / CHEVRIER CLAIRE

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 05/12/2016, n° 2344, p. 44-46

Le règlement européen de 2018 sur les données personnelles impose une obligation de résultats avec la mise en place de procédures de documentation et de sécurité. Les collectivités, en conséquence, doivent nommer d'ici au 25 mai 2018, un délégué à la protection des données et se mettre en conformité avec la loi, sous peine d'une très lourde amende. Il s'agit, en effet, de désigner au plus vite une personne qui recense tous les traitements de données à caractère personnel, prépare les procédures spécifiques et sensibilise les agents.

Le fichier "méga-fichier" des titres électroniques sécurisé / KOUBI GENEVIEVE

Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales, 28/11/2016, n° 47, p. 26-20

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorise la concentration en un seul traitement de données à caractère personnel celles enregistrées pour la délivrance ou le renouvellement des cartes nationales d'identité et celles recueillies pour la délivrance ou le renouvellement des passeports biométriques. De cette manière est créé un "méga-fichier" qui concerne l'ensemble de la population et qui rassemble en une seule base les données numérisées et biométriques de chacun des citoyens. En même temps, est multiplié le nombre des agents publics pouvant avoir accès à cette base. Immanquablement, même si le décret semble destiné à être modifié, cette centralisation des données, comme ce redoublement des personnes y ayant accès, suscitent des réserves tant les risques de détournement de la finalité du fichier se voient intensifiés.

Technologies informatiques

► Production

Le big data va-t-il changer nos vi(II)es ?

Monde (le), 25/11/2016, n° Supp. Villes intelligentes, 4 p.

Les données massives et leur exploitation ouvrent un nouvel ordre de l'information et du management. Faut-il s'en inquiéter ? Au sommaire de ce supplément :

- les dangers et les incongruités du big data
- qui pilotera les villes de demain ?
- les dernières avancées des mégadonnées
- des citoyens toujours plus nombreux et hyperconnectés
- Singapour, "banc d'essai" de la ville digitale
- A Lille, la data du débit de l'eau



LETTRE D'INFORMATION DOCUMENTAIRE



Big data : tous concernés

Lettre du cadre territorial (la), 12/2016, n° 503

<http://www.lettreducadre.fr/14007/big-data-tous-concernes/>

« Open », « big » ou « smart »... vous n'échapperez pas à la « data » ! Promulgation de la loi pour une République numérique en octobre, un sommet mondial du « gouvernement ouvert » à Paris en décembre, utilisation pour 2017 du « big data électoral », l'actualité ne manque pas. Au quotidien, l'environnement du décideur public est-il déjà soumis à l'omniprésence de ces nouvelles données ? Probablement. Et il le sera bientôt de façon considérable : toutes les collectivités sont concernées par le « phénomène data » !

Administrateur général des données : un poste d'avenir et qui a vocation à le rester / EISINGER

THOMAS, VENTURINI DIDIER

Revue du gestionnaire public, 11/2016, n° 4, p. 59-60

L'État français a franchi le pas en 2014, des métropoles étrangères aussi, et pourtant le chemin semble encore long avant que la fonction d'administrateur général des données (AGD) ne se généralise dans l'organigramme de nos collectivités territoriales. L'origine de ce décalage ? La difficulté à définir clairement ce que doit faire un AGD, ce que doit être son profil, et quel doit être son positionnement.

► **Mobilité**

Les coûts cachés du cloud / LE VEN Éric

Archimag, 11/2016, n° 299, p. 28-29

Les entreprises sont en majorité satisfaites de leurs déploiements dans le cloud, mais des coûts imprévus et cachés peuvent provenir de plusieurs éléments : le sur-dimensionnement, le sous-dimensionnement, la multiplication des administrateurs, le stockage, la promesse du gratuit, les options, la prise en mains par les utilisateurs, la réversibilité, la maintenance, le réseau, le spécifique, les aléas commerciaux, les évolutions réglementaires, l'utilisation sauvage et non contrôlée des services par les employés.

Applications des Systèmes d'Information

► **E-administration**

FranceConnect, c'est aussi pour les collectivités / TEXIER Bruno

Archimag, 11/2016, n° 299, p. 24-25

Le service unique d'identification est utilisé sur les sites internet de l'administration française : administration centrale et désormais collectivités territoriales. Le bouton FranceConnect permet de faciliter la vie des usagers. Retours d'expérience à Montpellier et dans les Alpes-Maritimes.

Numérique : à dossiers virtuels, gestion et subventions bien réelles / BERKOVICIUS Christine

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 21/11/2016, n° 2342, p. 47

La région Centre-Val de Loire dématérialise progressivement le traitement des demandes de subventions.

L'utilisation des données fait émerger de nouveaux métiers / KRASSOV, KRASSOVSKY JULIE

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 05/12/2016, n° 2344, p. 28-30

En se développant dans les collectivités, l'usage des données fait naître de nouveaux besoins. Des opportunités de mobilité pourraient même se profiler pour les informaticiens, les ingénieurs, les statisticiens et les archivistes.

► **Logiciels métiers**

Élections professionnelles : le vote électronique fait une percée remarquable / CHEVRIER Claire

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 07/11/2016, n° 2340, p. 26

Les agents de la région Nouvelle Aquitaine ont récemment élu leurs représentants du personnel grâce à un scrutin mixte de bulletins papier et internet.

La datavisualisation pour tous / TEXIER Bruno

Archimag, 11/2016, n° 299, p. 33-34



LETTRE D'INFORMATION DOCUMENTAIRE



Tableau de solutions de data viz et critères à retenir avant de choisir.

Education : l'indispensable évaluation des usages du numérique à l'école / MARECHAL SOPHIE

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 10/2016, n° Cahier détaché n°2 - 2341, p. 32-33

La loi pour la refondation de l'école impose aux collectivités de financer les équipements numériques des établissements scolaires et d'en assurer la maintenance. Tous les acteurs de la communauté éducative seront concernés par le partage des informations. Il contribuera à évaluer les usages des outils numériques. Il s'agit de mesurer la progression des utilisations pédagogiques avec des indicateurs ou grâce aux données issues des équipements.

Mentions légales

La lettre d'information documentaire "Système d'information – technologies de l'information et de la communication" est réalisée par le réseau des documentalistes du CNFPT.